



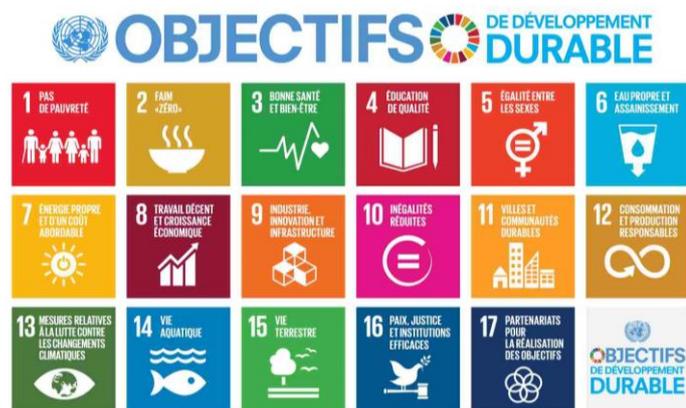
Vers des organisations durables

APPEL A CANDIDATS A UN ACCOMPAGNEMENT

Contexte

Le 25 septembre 2020 marque le début de la décennie d'actions lancée par les Nations Unies visant à atteindre les 17 Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030.

Les ODD constituent un agenda mondial pour une société plus durable et offrent un cadre commun pour aider tous les acteurs à concrétiser leurs engagements.



Un des leviers pour réaliser cette transition vers un développement durable se situe au niveau des organisations. La crise du Covid-19 vient éprouver encore davantage leur capacité à faire preuve de résilience, en contribuant dans le même temps à la résilience de la planète et de la société. C'est le principe du *'build back better'*, ou même plutôt du *'build forward better'*, pour que les décisions prises par les organisations dans ce contexte de relance revisitent les anciens modèles et soient porteuses de sens.

Cet appel s'inscrit pleinement dans le cadre de la Déclaration de politique régionale qui entend promouvoir les 17 ODD en Wallonie et encourager la transition dans ses dimensions sociale, économique et environnementale.

Objectif

L'objectif du dispositif est d'accompagner des organisations motivées à opérer une transition vers un développement durable. En fonction du type d'organisation et de son stade d'avancement dans la prise en compte du triple impératif – social, écologique et économique –, un coach pourra la guider au niveau méthodologique.

La Direction du développement durable (Service public de Wallonie) assurera la sélection des coaches par l'intermédiaire d'un marché public.

A l'issue de l'accompagnement, l'organisation disposera d'une feuille de route ODD pour guider son action stratégique vers un développement durable durant les prochaines années.

Moyen

Le présent appel s'adresse à des organisations candidates à un accompagnement. En 2021, 36 organisations pourront bénéficier de l'accompagnement d'un coach qui prestera in situ.

Une répartition équilibrée des moyens sera assurée entre quatre types d'organisations :

1. unités d'administration publique / organismes d'intérêt public
2. pouvoirs locaux (provinces, communes, intercommunales et CPAS)
3. organisations du secteur éducatif, culturel et associatif
4. entreprises

L'accompagnement est gratuit pour les organisations sélectionnées. Ceci étant dit, en participant, celles-ci s'engagent à permettre l'accompagnement dans les meilleures conditions possibles. Elles prennent également un engagement moral à mettre en œuvre la feuille de route ODD à l'issue de l'accompagnement.

Nature de l'accompagnement

Le cadre de référence pour l'accompagnement est celui des 17 ODD (et les 169 cibles qu'ils contiennent), pris dans leur ensemble.

Aboutir à une feuille de route ODD pour l'organisation coachée implique de considérer lors de l'accompagnement :

- **tant le fonctionnement interne** de l'organisation (par exemple au travers d'un bilan carbone, du verdissement de la flotte de véhicules ou de l'amélioration du bien-être au travail) ;
- **que ses missions** et par conséquent une analyse stratégique de son modèle d'activité.

Différentes étapes font partie de l'accompagnement :

- **Sensibilisation** : mise à niveau pour une bonne compréhension des ODD et du rôle des organisations pour les atteindre ;
- **Diagnostic** : état des lieux des actions de l'organisation contribuant déjà aux ODD ;
- **Exploration** : brainstorming pour définir des pistes pour orienter les prochains pas de l'organisation vers les 17 ODD ;

- **Priorisation** : analyse de matérialité¹ pour identifier les domaines qui ont un réel impact dans une perspective de développement durable, au regard des leviers d'action propres à l'organisation ;
- **Programmation** : plan d'action définissant l'ambition (objectifs) et les moyens (actions) de la feuille de route ODD ;
- **Communication** : conseils pour cibler les canaux adaptés (dont la réalisation éventuelle d'un rapport de durabilité).

Les coachs sélectionnés pour chacun des 4 types d'organisation auront les compétences requises pour que leur intervention soit ajustée aux réalités de l'organisation. Ils seront disponibles pour 5 demi-journées d'intervention in situ. Le déroulement précis de l'accompagnement sera fixé de commun accord entre l'organisation coachée, le coach et la Direction du développement durable.

Critères d'éligibilité

Pour postuler valablement, l'organisation doit :

- faire partie d'un des quatre types d'organisation évoqués ci-dessus ;
- disposer d'un site d'activité en Wallonie ;
- joindre une lettre d'engagement signée par l'organe décisionnel pour attester de l'importance accordée au processus d'accompagnement menant à une feuille de route ODD.

Critères de sélection

Un jury départagera les organisations candidates selon les critères suivants :

- **Crédibilité de la démarche (30%)** : l'organisation explicite les efforts consentis en matière de développement durable
 - o Actions / missions contribuant à un développement durable ;
 - o personne de référence ou équipe en charge du développement durable au sein de la structure ;
- **Approche stratégique (30%)** : l'organisation explique ce qu'elle attend de l'accompagnement – plus celle-ci est ouverte à une réflexion globale sur son modèle d'activité, au-delà de son fonctionnement interne, plus elle répond aux attentes du présent appel ;
- **Participation (30%)** : l'organisation détaille les parties prenantes (travailleurs, membres de la direction, conseil d'administration, partenaires...) qu'elle compte mobiliser tout au long de l'accompagnement par le coach – plus la participation sera large, plus l'organisation démontrera qu'elle prend un engagement authentique à contribuer aux 17 ODD ;

¹ L'analyse de matérialité permet de faire ressortir les sujets importants, qui font la différence ('*what matters*'). Ce n'est pas pour rien que la réalisation d'une matrice de matérialité est l'un des exercices de base du Global Reporting Initiative, lors de la rédaction d'un rapport de durabilité (également appelé 'rapport de responsabilité sociale').

- **Communication (10%)** : les efforts que l'organisation entend entreprendre pour communiquer largement à propos de sa démarche, de ses résultats et des ODD de façon globale.

Jury de sélection

Voici la composition indicative du jury de sélection qui sera chargé de départager les organisations candidates :

- Un représentant du Cabinet de la Ministre wallonne en charge du développement durable (assurant la présidence du comité) ;
- Un représentant de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles en charge du secteur éducatif et/ou culturel ;
- Un représentant par administration wallonne concernée (SPW Environnement, SPW Pouvoirs locaux ; SPW Economie) ;
- Un ou deux représentants de la direction du développement durable du SPW (assurant le secrétariat du comité).

Autres engagements dans le chef de l'organisation candidate

L'organisation s'engage à collaborer sur les points suivants.

- **Publicité** : dès le lancement de l'accompagnement, l'organisation fera connaître – au minimum sur son site internet – son engagement en faveur de l'adoption d'une feuille de route pour contribuer aux ODD ;
- **Logistique** : l'organisation se charge de l'organisation pratique liée aux interventions in situ du coach (par exemple au niveau de la salle ou d'un éventuel repas pour les participants, mais aussi au niveau des invitations aux exercices participatifs) ;
- **Evaluation** : l'organisation s'engage à participer à l'évaluation du dispositif d'accompagnement.

Formulaire de candidature

Le formulaire de candidature est téléchargeable en ligne sur le site officiel du développement durable en Wallonie.

Timing

Les formulaires de candidature devront parvenir à l'administration à l'adresse suivante d'ici le **15 novembre 2020** ('appel à organisations durables' à mentionner dans l'intitulé du message) : developpement.durable@spw.wallonie.be

Vous serez avertis de la décision du jury en janvier 2021.

Les accompagnements se dérouleront entre mi-février 2021 et fin novembre 2021.

Pour toute demande d'information complémentaire, Marie Bourgeois, collaboratrice à la Direction du développement durable, est à votre disposition par mail : marie.bourgeois@spw.wallonie.be ou par téléphone au 081/32.14.09.

Communication

L'organisation participante s'engage à mentionner le soutien de la Wallonie dans ses actions de relations publiques et sa communication.

Les coordonnées transmises sont enregistrées dans les fichiers du Service public de Wallonie (SPW) pour le bon suivi administratif des dossiers et en vue de tenir les participants informés des activités de la Wallonie. Le SPW s'engage à prendre les mesures de sécurité adéquates sur les informations qui sont traitées dans le cadre de cet appel à candidats, tel que prévu dans sa Politique de Sécurité des Systèmes d'Information, basée sur les normes internationales ISO 27001 et ISO 27002.

La Direction du développement durable pourra demander au participant des informations sur l'avancement de l'accompagnement. Le participant s'engage à répondre à cette demande dans les plus brefs délais. La Direction pourra également participer à des sessions d'accompagnement. Elle communiquera sur l'identité des organisations bénéficiant de l'accompagnement.

L'introduction d'un dossier de candidature implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par le participant et par chacun de ses organes d'administration et de gestion.